

**portant validation du devis concernant la réparation du revêtement de la piste d'athlétisme à la Société AQUACLEAN**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la commande publique  
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le devis N°D-253396 de la Société AQUACLEAN concernant la réparation du revêtement de la piste d'athlétisme.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

De valider la proposition de la Société AQUACLEAN concernant la réparation du revêtement de la piste d'athlétisme d'un montant de 27 510.25 € HT.

A Bernay, le 10 avril 2026

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 10/04/2026,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

